



RÈGLEMENT DU TOURNOI DU GAB 2017

1. Généralités

Toutes les équipes doivent être présentes le **samedi 1^{er} avril 2017 à 08h00** au centre sportif du Bois-des-Frères.

Toute équipe inscrite non présente à 08h00 sera considérée comme manquante et ne participera pas au tournoi. Une amende de **Fr. 400.-** lui sera adressée, en plus de l'émolument d'inscription qui sera conservé par le GAB.

La grille des matchs sera communiquée aux équipes inscrites, par mail la veille du tournoi. Elle ne fera l'objet d'aucune modification, sous réserve de cas exceptionnels tranchés par le Comité du tournoi.

2. Temps de jeu

Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés pendant les rencontres. La remise en jeu du ballon, tout comme en championnat, ne passe donc pas par l'arbitre.

- **Tour qualificatif, matchs de classement des ¼ de finale et des ½ finales :**

En fonction de la grille définitive, les rencontres sont constituées de deux périodes de 10 minutes.

Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés, sous réserve des temps morts (1 temps mort de 30 secondes par équipe et par mi-temps).

En cas d'égalité lors d'un ¼ de finale ou d'une ½ finale à la fin du temps réglementaire, le jeu reprend par un entre-deux jusqu'au premier panier marqué.

- **Finale :**

La rencontre est divisée en deux mi-temps de 20 minutes.

Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés, sous réserve des temps morts (au maximum 2 temps-mort de 30 secondes par mi-temps et par équipe).

La pause entre les mi-temps dure 3 minutes.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 3 minutes est disputée. En cas de nouvelle égalité, le jeu reprend par un entre-deux jusqu'au premier panier marqué.

3. Nombre de joueurs pour débiter une rencontre

Le terme de «joueur» est utilisé indistinctement pour les hommes et les femmes

Pour pouvoir commencer la rencontre, une équipe doit présenter au minimum quatre joueurs plus un officiel (qui peut être un joueur) à la table de marque. En cas de manque de joueurs, le forfait est sifflé trois minutes après l'heure théorique de début de rencontre.

4. Fautes

En cas de faute disqualifiante lors d'une rencontre ou en cas de deux fautes techniques sifflées contre lui sur l'ensemble des rencontres, le joueur fautif est exclu du tournoi. Le capitaine de l'équipe sanctionnée est tenu de le signifier au joueur et de ne pas l'inscrire sur la feuille de match pour les prochaines rencontres sous peine de perdre lesdits matchs par forfait.

- **Tour qualificatif, ¼ de finale, ½ finale et matchs de classement :**

Le joueur ayant commis 3 fautes personnelles doit sortir du terrain.

Lorsqu'une équipe a commis 5 fautes durant la même mi-temps de jeu, chaque faute supplémentaire est sanctionnée par la règle des deux lancers francs pour l'équipe adverse.

- **Finale :**

Le joueur ayant commis 5 fautes personnelles doit sortir du terrain.

Lorsqu'une équipe a commis 7 fautes durant la même mi-temps de jeu, chaque faute supplémentaire est sanctionnée par la règle des deux lancers francs pour l'équipe adverse.

5. Changements

A l'exception de la finale, les changements sont «volants» (c'est-à-dire sans arrêt de jeu au cours des rencontres et sans être annoncés aux arbitres). Ils doivent impérativement être effectués au niveau du banc de l'équipe, le remplaçant ne pouvant entrer en jeu que lorsque le joueur sortant quitte les limites du terrain, hors phase de contre-attaque pour son équipe.

Pour la finale, les changements s'effectuent lors des arrêts de jeu, après demande préalable auprès des arbitres.

6. Décompte des points

Le décompte des points se fait de la façon suivante :

- Le match gagné vaut 3 points.
- Le match nul vaut 2 points.
- Le match perdu vaut 1 point.
- Le forfait équivaut à la perte de la rencontre par 20 à 0, sans aucun point.
- Le classement du tour de qualification est établi en tenant compte des points obtenus par les équipes, de la confrontation directe, de la différence de panier puis du fair-play.

7. Arbitrage

Toutes les rencontres sont en principe dirigées par deux arbitres. En fonction du nombre d'officiels présents, certaines d'entre elles peuvent être arbitrées par une seule personne, à l'exception des demi-finales et finale.

8. Effectif des équipes

Les équipes doivent aligner des joueurs faisant partie de leur effectif évoluant dans le championnat du GAB. Il leur est toutefois possible d'incorporer de nouveaux joueurs à la condition que ces derniers :

- **ne soient pas titulaires d'une licence de joueur d'une autre organisation de basket-ball (association ou fédération) suisse ou étrangère**
- ne soient pas sous le coup d'une suspension prononcée par le Comité du GAB
- soient âgés d'au moins 15 ans

Toute rencontre au cours de laquelle a participé un joueur titulaire d'une licence d'une autre organisation de basket-ball est perdue par forfait.

Le Comité du tournoi se réserve le droit de refuser à un joueur inscrit dans une équipe de participer au tournoi et d'exclure du tournoi un joueur pour de justes motifs. Il se réserve également la possibilité de refuser l'inscription d'une équipe au tournoi ou de l'exclure de la compétition pour de justes motifs. Sa décision est sans appel.

9. Amende

Chaque rencontre perdue par forfait en raison d'un manque de joueurs(euses) en début de match ou en raison de la participation d'un(e) joueur(euse) non qualifié(e) entraîne pour cette équipe (soit pour elle son responsable) une amende d'un montant de Fr. 100.-.

10. Feuille de match

Des feuilles de match spécifiques au tournoi du GAB sont utilisées pour le tournoi.

11. Classement et prix

Le classement final est établi et proclamé par le Comité du tournoi à la fin de la compétition. Un prix est remis aux trois premières équipes, à l'équipe présente la plus fair-play et aux équipes présentes. En cas d'absence d'un représentant de l'équipe lors de l'annonce des résultats, le prix attribué est conservé par le GAB.

Le Comité du tournoi rectifie le classement après le tournoi s'il est prouvé qu'une équipe a fait participer un joueur titulaire d'une licence de joueur d'une autre organisation de basket-ball. Si l'équipe en question a reçu un prix, elle devra restituer le trophée remporté.

12. Frais d'inscription et arbitrage

Les frais d'inscription s'élevaient à F. 100.- Ils sont restitués à l'issue du tournoi, après la remise des prix. **En cas d'absence d'un représentant de l'équipe au moment de remboursement, la somme de Fr. 100.- reste acquise au GAB.**

En cas d'amende infligée à une équipe, la somme versée au titre des frais d'inscription sera compensée avec le montant de l'amende.

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le GAB.

13. Litiges

En cas de litige, le Comité du tournoi est seul juge de l'interprétation du règlement. Ses décisions sont sans appel.

14. Cas non prévus

Le Comité du tournoi est seul habilité à trancher les cas non prévus par le présent règlement. Ses décisions sont sans appel.

* * * * *

Le Comité du tournoi prie d'ores et déjà chacune des équipes inscrites de faire régner la bonne humeur et le fair-play afin que ce tournoi soit une fête et puisse se dérouler dans la sérénité et, surtout l'amitié.

Pour le Comité du tournoi :
Gregory BORIA
Président du GAB